



FAQ RoKo – Toutes les réponses importantes en un coup d'œil

Chères et chers médecins

Le questionnaire RoKo vous apporte un avantage clair : vos réponses contribuent notamment aux négociations tarifaires de votre canton et participent ainsi à une rémunération des cabinets équitale et réaliste. Nous savons toutefois que les questionnaires RoKo et MAS peuvent parfois prêter à confusion. Par cette lettre, nous souhaitons vous aider à utiliser votre temps de manière optimale afin que vous sachiez à l'avenir exactement à qui vous adresser pour vos demandes.

Afin de vous permettre de saisir vos informations rapidement et correctement, nous avons rassemblé et structuré pour vous les questions et réponses les plus fréquentes :

IMPORTANT : Veuillez conserver soigneusement votre numéro confidentiel et votre code PIN. Vous pouvez vous connecter à tout moment pour vérifier vos saisies actuelles ou consulter les données que vous avez enregistrées l'année précédente. Seule votre société médicale peut vous fournir des informations concernant votre numéro confidentiel.

💡 Comment utiliser ce document :

- Consultez les questions correspondant à votre situation.
- Tenez compte des indications concernant les champs obligatoires, les possibilités d'importation ou les services de contact.
- Gardez ce document à portée de main lorsque vous remplissez le questionnaire ou si vous le transmettez à vos collègues.

Vos principales questions, nos réponses

1. Le MAS et le RoKo sont-ils identiques ?

Non, il s'agit de deux questionnaires distincts ayant des objectifs et des exigences différents.

Explication des deux enquêtes questionnaires

◆ Questionnaire RoKo

- Envoyé par la **Caisse des médecins** sur mandat des sociétés médicales
- Sert à relever les coûts d'exploitation des cabinets médicaux
- Elle est entièrement anonyme
- Est notamment requis pour les négociations tarifaires de votre canton
- Pour remplir l'obligation RoKo, **9 champs obligatoires** doivent être complétés
- À défaut, l'obligation de saisie est considérée comme **non remplie**

◆ Questionnaire MAS

- Réalisé par l'**Office fédéral de la statistique (OFS) (BFS)**
- Sert à des fins statistiques et de surveillance et est en principe anonyme.
- En plus des champs obligatoires RoKo, **4 champs MAS supplémentaires** peuvent être importés du questionnaire RoKo vers le questionnaire MAS
- Dans le chapitre « Données financières », vous serez informé de la possibilité d'importation
- Un guide correspondant peut être téléchargé

Important pour l'importation :

La clé d'entreprise MAS doit être enregistrée dans RoKo sous l'onglet « Profil ».

Vous la trouverez sur la page de couverture de la lettre d'invitation MAS.



Accès et communications

2. Où puis-je commander mes données d'accès pour RoKo ?

La demande de login doit être effectuée exclusivement par les médecins directement auprès de la société médicale compétente et non auprès de la Caisse des médecins.

3. Mon adresse a changé – où dois-je l'annoncer ?

Les changements d'adresse doivent toujours être annoncés à la société médicale.

Pour des raisons de protection des données, la Caisse des médecins n'a pas accès aux noms ni aux adresses des médecins.

4. J'ai ouvert récemment mon cabinet – dois-je remplir RoKo ?

Si vous ne pouvez pas remplir le questionnaire en raison d'une nouvelle ouverture de cabinet, vous devez toujours contacter la société médicale compétente.

La Caisse des médecins précise que, de notre point de vue, la collecte RoKo n'a pas de sens l'année d'ouverture ou de fermeture d'un cabinet, sauf si cela concerne des années civiles complètes.

Les demandes de dispense pour les années de collecte concernées doivent être déposées ou clarifiées auprès de la société médicale cantonale.

5. J'ai fermé mon cabinet ou je suis passé du statut d'indépendant à celui de salarié – où dois-je l'annoncer ?

Dans ces cas, il convient toujours d'en informer la société médicale.

6. Je dois référencer, mais je n'ai pas le numéro confidentiel – où puis-je l'obtenir ?

Les informations concernant les numéros confidentiels (par exemple en cas d'embauche ou de changement de poste) peuvent être obtenues auprès de la société médicale compétente.

La Caisse des médecins ne dispose pas des noms enregistrés et ne peut donc fournir aucun renseignement à ce sujet.

7. Cabinet de groupe / plusieurs médecins – qui doit remplir le questionnaire ?

Dans un cabinet de groupe, un médecin ou un médecin (par exemple la direction) peut remplir le questionnaire pour tous. Cela doit être convenu en interne.

Important :

- *Les médecins qui ne remplissent pas eux-mêmes le questionnaire doivent indiquer le numéro confidentiel du médecin qui le remplit (référencement)*
- *Si leur propre numéro confidentiel est utilisé à la place, le questionnaire est considéré comme non rempli*
- *Une amende peut être infligée par la société médicale*

Important concernant le MAS :

- *Chaque médecin qui référence mais participe néanmoins au questionnaire MAS doit remplir entièrement le questionnaire MAS de manière indépendante*
- *Aucune donnée ne peut être importée si aucune donnée RoKo propre n'est disponible*
- *Le médecin qui a rempli RoKo peut bien entendu importer ses données dans le MAS*

Notre recommandation :

Remplir d'abord RoKo → effectuer l'importation dans MAS → compléter les données manquantes dans MAS. Cela permet d'économiser environ 90 minutes de travail.

Important en cas de plusieurs médecins dans un même cabinet :

Si tous les médecins remplissent le questionnaire séparément, les chiffres annuels complets ne doivent pas être repris tels quels. Les données doivent être réparties en conséquence, sinon les résultats des analyses seront faussés.



8. Où puis-je trouver la clé d'entreprise MAS ?

Vous la trouverez dans les documents de l'OFS relatifs à la collecte des données MAS.

Elle devrait figurer sur la page de couverture. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter directement l'OFS (BFS) au 0800 00 55 99.

9. Quel est le rôle de la Caisse des médecins ?

La Caisse des médecins est responsable de :

- Support
- Questions techniques
- Aide pour le remplissage du questionnaire

Toutes les questions administratives doivent être adressées **à la société médicale de votre canton.**

Protection des données :

- ➔ Les sociétés médicales connaissent les noms, les adresses et les numéros confidentiels, mais pas les données ni les chiffres.
- ➔ La Caisse des médecins connaît les numéros confidentiels ainsi que les données et les chiffres, mais pas les noms ni les adresses.

Pour plus d'informations, consultez : <https://www.caisse-des-medecins.ch/fr/roko.html>

Nous vous remercions vivement pour votre précieuse collaboration.

Votre engagement dans le remplissage du questionnaire RoKo contribue de manière essentielle à garantir des négociations tarifaires équitables, des évaluations fiables et à vous permettre de garder à tout moment une vue d'ensemble sur les données de votre cabinet.

Nous apprécions grandement le temps que vous y consacrez et votre participation – ensemble, nous veillons à ce que la collecte des données reste efficace, transparente et simple pour toutes les parties concernées.

Votre équipe RoKo de la Caisse des médecins

Pour une collecte fluide, des évaluations claires et une utilisation efficace des informations de votre cabinet